

Rapport sur l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de l'année 2021

1 - Cadre juridique

L'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 1^{er} février 2021 a autorisé l'ouverture de l'examen professionnel au titre de l'année 2021 pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat.

Les épreuves se sont déroulées aux dates suivantes :

- Epreuve écrite d'admissibilité le 17 mai 2021,
- Epreuve orale d'admission : du 18 au 27 octobre 2021.

L'arrêté du 1^{er} février 2021 fixe à 52 le nombre de postes offerts au titre de l'année 2021 à l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant des ministres chargés des affaires sociales.

Les modalités de déroulement des épreuves écrites et orales sont fixées par arrêté du 30 septembre 2013.

2 - Composition du jury

Le jury comprend :

- **En qualité de président :**

Eric LEDOS, administrateur général, directeur de projet auprès du secrétaire général ;

- **En qualité de membres :**

David BRESSOT, attaché d'administration de l'Etat hors classe, à la DRH des ministères sociaux ;

Pauline CASADIO-LORETI, attachée principale d'administration de l'Etat, à la Délégation à l'Information et à la Communication des ministères sociaux ;

Nicolas JOUAN, inspecteur du travail, à la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités en Auvergne Rhône-Alpes ;

Alain MAISON, conseiller d'administration de l'Etat, à la DRH des ministères sociaux,

Béatrice MOTTET, experte de haut niveau à la DRH des ministères sociaux.

3 - L'épreuve écrite

● Déroulement de l'épreuve écrite

251 candidats présents sur 345 candidats inscrits soit un désistement de 27.25 %, taux inférieur de 1,87 points par rapport à la session 2020.

L'épreuve écrite, d'une durée de 4 heures et affectée d'un coefficient 2, consiste à partir d'un dossier documentaire de 25 pages maximum, en la rédaction d'une note ou en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve a pour objectif de mettre le candidat en situation professionnelle afin « d'apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel ».

Le sujet retenu en 2021, comme les années précédentes, relève des champs de compétence des ministères sociaux. Il a consisté en la rédaction d'un projet de réponse à un chef de département d'une direction régionale dont l'un des agents souhaite opérer un changement d'orientation professionnelle au sein de la fonction publique. Le projet de note à l'attention du chef de département devait préciser les différents dispositifs de formation et les étapes pouvant permettre à l'agent de réaliser cette reconversion professionnelle.

Les candidats ont disposé d'un dossier de 25 pages composé de textes réglementaires et d'extraits de circulaire et de guides pratiques de la DGAFP.

● Modalités de correction

Pour assurer les corrections des copies, six binômes de correcteurs ont été mis en place. Les correcteurs ont utilisé l'appliquet VIATIQUE permettant de corriger les copies par voie dématérialisée.

Afin d'harmoniser les corrections et notations, une phase d'entente a été organisée du 3 au 17 juin 2021. Tous les correcteurs ont corrigé trois mêmes copies.

Les correcteurs ont participé ensuite à une réunion en visioconférence le 21 juin pour harmoniser les critères d'évaluation et de notation. Une nouvelle réunion d'harmonisation s'est tenue le 22 juillet pour s'assurer de la cohérence d'ensemble des notes proposées par les binômes.

A l'issue de la double correction « croisée » des copies au sein de chacun des binômes, le jury s'est réuni le 2 septembre pour déterminer une liste de 122 candidats admissibles.

Pour les candidats admissibles, la plus faible note a été de 11 sur 20. Elle était de 12 sur 20 en 2020.

● Les principaux constats et recommandations du jury

Il est attendu de cette note qu'elle soit opérationnelle, c'est-à-dire qu'elle permette au chef de département de disposer d'informations fiables et d'éléments pratiques pour conduire l'entretien avec son collaborateur.

Les membres du jury ont constaté de grandes différences dans la rédaction des copies. Les copies de grande qualité ont proposé une note claire, précise et opérationnelle, faisant référence aux textes sans paraphrase et juste à propos, permettant au chef de département de bien appréhender le sujet et d'être en mesure d'accompagner et de conseiller son collaborateur de façon adaptée.

Aussi, les meilleurs candidats ont su mettre en avant :

Sur la forme :

- une analyse et une contextualisation de la situation sans se limiter à une paraphrase des documents constituant le dossier ;

- un plan se démarquant d'une note académique, avec des parties synthétiques ;
- une syntaxe et une orthographe de qualité. Il est en effet recommandé aux candidats de prévoir un temps de relecture attentive de leur copie.

Sur le fond :

- une argumentation et un développement suivant une ligne conductrice cohérente et logique et le souci permanent de simplifier la présentation des différents dispositifs à connaître ;
- une connaissance de base des enjeux de gestion des ressources humaines, notamment dans le processus d'évaluation des agents et de la formation professionnelle, en tant qu'agent évalué ou agent encadrant ;
- une conclusion apportant une valeur ajoutée, comme un plan d'entretien sur lequel le chef de département pouvait s'appuyer. La rédaction d'une conclusion est attendue par les correcteurs et participe à la note de la copie.

Les membres du jury recommandent aux candidats :

- de bien s'attacher à l'énoncé du sujet, en le reformulant pour ensuite introduire le contenu de la note ;
- de s'inscrire dans une épreuve à visée professionnelle et non scolaire en démontrant sa capacité d'analyse et de synthèse et de force de propositions opérationnelles. Si une synthèse des documents était nécessaire, elle n'était pas suffisante.

4 - L'épreuve orale d'admission

● Déroulé de l'épreuve

Aux termes de l'article 7 de l'arrêté du 30 septembre 2013, « l'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux fonctionnaires du corps interministériel (...) et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle ».

Cet entretien (coefficient 3) d'une durée de 25 minutes, commence par un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée maximale de 10 minutes et se poursuit par un questionnement et un échange avec les membres du jury. Cet entretien permet de mieux appréhender l'aptitude et la capacité du candidat à assumer les fonctions d'attaché d'administration de l'Etat.

Les épreuves orales se sont déroulées sur 8 journées du 18 au 27 octobre 2021 et ont été menées par deux sous-jurys composés chacun de trois membres.

La commission d'admission s'est réunie le 27 octobre 2021 à la suite des épreuves orales. 52 candidats ont été déclarés admis. La plus faible note d'admission a été de 11,90 sur 20.

La liste des candidats admis a été publiée le même jour.

● Observations et recommandations

Sauf quelques cas exceptionnels, le jury a apprécié que les candidats se soient manifestement préparés à cette épreuve.

Il a cependant constaté que de nombreux candidats se sont contentés de présenter un parcours professionnel à partir d'une succession de missions et de tâches effectuées dans les différents postes occupés. Le jury a également regretté la récurrence de « mots valise » (autonomie, rigueur, transversalité...) ou d'expressions générales (« je me sens prêt à exercer les fonctions d'attaché »), peu étayées par des illustrations issues des expériences professionnelles des candidats.

Aussi, les meilleurs candidats n'ont pas limité leur exposé à une simple description des missions effectuées en tant qu'agent contractuel ou de catégorie C puis B. Ils ont su mettre en perspective ces expériences pour les utiliser dans un niveau de responsabilité d'agent de catégorie A.

Les meilleurs candidats ont su :

- prendre du recul sur leur expérience professionnelle :
 - o en resituant leur expérience dans un contexte plus large et en les rattachant notamment à des grands enjeux de politique publique,
 - o en démontrant une bonne connaissance des fondamentaux du droit administratif et des règles budgétaires lorsqu'elles étaient en lien avec les missions exercées,
 - o en dégageant les compétences sur lesquelles ils comptent s'appuyer dans des fonctions dévolues à des attachés ;

- démontrer une motivation à rejoindre le corps des attachés au sein des ministères sociaux :
 - o en étant en mesure de présenter certaines des politiques mises en œuvre par ces ministères et leur organisation nationale et territoriale,
 - o en étant capables d'inscrire leur mission actuelle dans le cadre plus large des politiques sociales,
 - o en s'étant informés des postes publiés sur la « Place de l'Emploi Public » et donner des exemples de postes qui les intéressaient ;

- faire état des spécificités du corps des attachés (CIGEM, missions, ...) et se projeter sur les opportunités offertes par ce corps ;

- se projeter professionnellement, et prendre conscience que l'épreuve est un examen de leur sens critique. Ils ont su à la fois prendre appui sur leur expérience et la connaissance de l'environnement administratif pour répondre de manière pragmatique aux questions posées. Lorsqu'ils ne pouvaient répondre, ils ont été capables de mobiliser leurs compétences et connaissances pour se poser les bonnes questions et apporter des éléments personnels de réponse.

Sur la forme, le jury a noté les efforts consentis par les meilleurs candidats pour annoncer et suivre un plan personnalisé lors de leur exposé, dans le temps imparti et sans réciter un texte appris par cœur. Au cours de l'entretien, ils ont su prendre le temps de la réflexion avant de répondre aux questions et faire preuve de concision.

Le jury a pu mener à bien sa mission en toute indépendance, dans un climat de confiance entre membres et en veillant au respect de l'équité dans l'évaluation des candidats.

Le jury remercie particulièrement la mission recrutement-concours des ressources humaines des ministères sociaux pour sa compétence, son soutien logistique et sa réactivité.

Paris le, 17 novembre 2021

Eric Ledos
Administrateur général



Président du jury